

COMMUNIQUE DE PRESSE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**Nouveauté à partir de 2019 :  
Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels  
pour les éleveurs dans la Zone Défavorisée du Perche**

Le classement en zone défavorisée simple (ZDS) de 59 communes du département d'Eure et Loir permet aux éleveurs situés sur cette zone de bénéficier dès 2019 de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), sous réserve du respect des critères d'éligibilité suivant :

- Avoir le siège et 80 % de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation dans la ZDS,
- Détenir au moins l'équivalent de 3 unités de gros bétail (UGB) herbivores et 3 ha de surfaces fourragères primables.

Vous trouverez ci-dessous les taux de chargement et de modulation retenus qui permettront de calculer la part variable du paiement :

PLAGE SOUS-OPTIMALE	PLAGE OPTIMALE	PLAGE SUB-OPTIMALE
0,35 À 0,59 UGB/HA	0,6 À 1,6 UGB/HA	1,61 À 2 UGB/HA
70,00 %	100,00 %	90,00 %

Le chargement est le rapport du nombre d'UGB retenu sur le nombre d'hectares de surfaces fourragères.

Communes concernées : ARGENVILLIERS, LES AUTELS-VILLEVILLON, AUTHON-DU-PERCHE, LA BAZOCHE-GOUEZ, BEAUCHE, BEAUMONT-LES-AUTELS, BELHOMERT-GUEHOVILLE, BETHONVILLIERS, BOISSY-LES-PERCHE, BRUNELLES, CHAMPROND-EN-PERCHET, LA CHAPELLE-FORTIN, CHAPELLE-GUILLAUME, CHAPELLE-ROYALE, CHARBONNIERES, CHARTRES, LES CHATELETS, COUDRAY-AU-PERCHE, COUDRECEAU, LES ETILLEUX, LA FERTE-VIDAME, FONTAINE-SIMON, LA FRAMBOISIERE, FRETIGNY, LA GAUDAIN, LAMBLORE, LA LOUPE, LOUVILLIERS-LES-PERCHE, LUIGNY, LA MANCIELIERE, MANOU, MARGON, MAROLLES-LES-BUIS, MEAUCE, LE MESNIL-THOMAS, MIERMAIGNE, MONTIREAU, MONTLANDON, MORVILLIERS, MOULHARD, NOGENT-LE-ROTRON, LA PUISAYE, LES RESSUINTES, ROHAIRE, RUEIL-LA-GADELIERE, SAINT-BOMER, SAINT-DENIS-D'AUTHOU, SAINT-ELIPH, SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE, SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN, SAINT-VICTOR-DE-BUTHON, LA SAUCELLE, SENONCHES, SOIZE, SOUANCE-AU-PERCHE, THIRON-GARDAIS, TRIZAY-COUTRETOT, SAINT-SERGE, VAUPILLON, VICHES

Contact : DDT/service économie agricole  
Nathalie LAFOSSE : 02.37.20.50.32 / Anne-Laure DUFRETEL : 02.37.20.40.07